



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Secrétariat général

**Décision n° 2022-03 du 24 janvier 2022
portant proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel
du 20 janvier 2022**

Le secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la délibération n° 2021-68 du 9 décembre 2021 relative au dialogue social au sein de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la décision n° 2022-02 du 12 janvier 2022 portant désignation du bureau de vote dans le cadre de l'élection des représentants du personnel du 20 janvier 2022,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel établi par le bureau de vote,

Décide :

Article 1^{er} : Sont élus représentants du personnel :

- Titulaire : Alexandre LECONTE
- Suppléant : Jean-Baptiste COMPERE

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence et sera communiquée à chacun des agents de l'Agence.

Fait à Paris, le 24 janvier 2022

Le secrétaire général de l'Agence française
de lutte contre le dopage

Jérémy ROUBIN

